

able à ce ministre, et où d'abord il semblait avoir dessein de l'établir. " M. de Courcelles vous parlera, écrivait-il, d'un poste qu'il avait projeté sur le lac Ontario, qu'il croit être de la dernière nécessité, pour empêcher les Iroquois de porter aux Hollandais les pelleteries qu'ils vont chercher chez les Outaouas, et les obliger de nous les apporter, comme il est juste : puisqu'ils viennent faire leurs chasses sur nos terres. Cet établissement appuierait même la Mission que Messieurs de Montréal ont déjà à Kenté ; et je vous supplie d'être persuadé que je n'épargnerai ni mes soins, ni mes peines, ni ma vie même s'il est nécessaire, pour essayer de faire quelque chose qui puisse vous plaire. " Le motif de la construction de ce Fort fut donc l'établissement d'un comptoir de commerce avec les sauvages ; et quoique ce comptoir pût tourner au bien de la colonie française considéré en général, il devait être nuisible à presque tous les colons, privés par là des pelleteries qui seraient portées à ce Fort, et n'être réellement avantageux qu'à ceux qui en seraient les propriétaires, c'est-à-dire au sieur La Salle, à qui M. de Frontenac le fit donner, comme nous le raconterons bientôt.

## IV.

M. de Frontenac exécute son dessein avant que la Cour ait pu lui faire parvenir sa réponse.

L'empressement qu'il fit paraître pour construire ce Fort, avant même d'avoir consulté le ministre, peut donner à penser qu'il ne mit tant de diligence que parce qu'il craignait que le Gouvernement ne fût pas favorable à son dessein : sachant bien qu'on n'était pas en état de tenir garnison dans ce lieu éloigné, ni d'y envoyer des Français pour y former une colonie. Il faut remarquer, en effet, que par le départ des derniers vaisseaux de cette année, au mois de novembre 1672, il annonça à Colbert qu'il irait former cet établissement dès le printemps, c'est-à-dire avant le retour des vaisseaux de France, et par conséquent avant que la réponse du ministre eût pu lui parvenir. " Je tâcherai, lui disait-il, d'aller le printemps prochain sur les lieux, pour en mieux connaître l'assiette et l'importance, et voir si, nonobstant la faiblesse où nous sommes, on n'y pourrait point commencer quelque établissement. " S'il eût écrit à la Cour pour la consulter sur ce projet avant de l'entreprendre, on ne peut pas douter que Colbert et le Roi lui-même n'en eussent empêché l'exécution, comme devant être nuisible à la colonie. En effet, après la construction de ce Fort, le ministre lui répondit en ces termes, de la part du Roi, le 17 mai 1674 : " L'intention de Sa Majesté n'est pas que vous fassiez de grands voyages en remontant le fleuve Saint-Laurent, ni même qu'à l'avenir les habitants s'étendent autant qu'ils ont fait par le passé. Au contraire, elle veut que vous travailliez incessamment, et pendant tout le temps que vous demeurerez en ce pays-là, à les resserrer, à les assembler, pour composer et pour former des villes et des villages, et leur donner plus de facilité pour se